

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10/07/2025**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	12	1

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :

**04/07/2025**

**Présents :** Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Vincent POURCEL.

**Absents excusés :** Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth Pons, Samuel TOURNIER.

**Procurations :** Marie-Elisabeth Pons à Vincent Pourcel.

**Secrétaire de Séance :** Aurore FILHOL.

**Cœur de village : Mise à jour du plan de financement et validation des offres**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Vu les articles 34 et 72 de la constitution portant sur la libre administration des collectivités territoriales,

Vu la délibération 20240203 du 19 février 2024 portant sur le plan de financement de l'opération Cœur de Village,

Vu la délibération 20240901 du 28 octobre 2024 portant sur la maîtrise d'œuvre de l'opération Cœur de Village,

Vu la délibération 20250103 du 28 janvier 2025 portant sur l'opération Cœur de Village – Plan de financement,

Vu la délibération 20250302 du 14/04/2025 portant sur Cœur de village – Appel d'offres et CSPS,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération Cœur de Village et suite à l'appel d'offres, il y a lieu de se prononcer sur la validation des offres des entreprises ainsi que sur le nouveau plan de financement compte tenu de l'attribution de certaines aides.

Elle rappelle que le plan de financement initial pour la 1<sup>ère</sup> tranche était basé sur le montant HT des travaux évalués comme suit par la maîtrise d'œuvre :

Abords école + aménagement carrefour .....	378 629.80 €
Maîtrise d'œuvre .....	29 459.36 €
Etudes complémentaires .....	<u>2 110.00 €</u>

soit un montant global HT pour la tranche 1 arrondi à ..... 410 200.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Suite aux réponses à la consultation et à leur analyse, les offres retenues sont les suivantes (montants exprimés en €) :

LOTS	Désignation	Entreprise	Montant HT	TVA	Montant TTC
Lot 01	VRD	ETPL et V	199 407.50	39 881.50	239 289.00
Lot 02	Ouvrages métal	FER D'AMOUR	36 470.00	7 294.00	43 764.00
LOT 03	Ouvrages pierres	SAJEV PAYSAGE SARL	11 552.50	2 310.50	13 863.00
LOT 04	Eclairage Public	LES ILLUMINES	5 835.60	1 167.12	7 002.72
LOT 05	Aire de jeux	SAJEV PAYSAGE SARL	19 822.00	3 964.40	23 786.40
LOT 06	Plantations	SAJEV PAYSAGE SARL	47 464.91	9 492.98	56 957.89
			<b>320 552.51</b>	<b>64 110.50</b>	<b>384 663.01</b>

Au vu de ce résultat et compte tenu des nouveaux éléments en notre possession, le plan de financement doit être rectifié comme ci-dessous :

Abords école + aménagement carrefour ..... 320 552.51 €  
 Maîtrise d'œuvre ..... 29 460.00 €  
 Etudes complémentaires (+csps 3510 €) ..... 5 620.00 €  
 soit un montant global HT pour la tranche 1 de ..... **355 632.51 €**

	Montant éligible	Taux	Montant attribué	Montant sollicité
DETR - Phase 1	285 057.00 €	20 %	57 011.40 €	
DETR - Phase 2	64 845.51 €	20 %		12 969.10 €
Agence de l'eau	66 000.00 €	70 %		46 200.00 €
Agence de l'eau	44 000.00 €	50 %		22 000.00 €
Conseil régional	110 000.00 €	13 %		14 300.00 €
Département	355 632.51 €	19 %		67 570.18 €
SIEDA	5 835.60 €		1750.68 €	
Total aides publiques			58 762.08 €	163 039.28 €
Total global aides publiques		62.37 %	<b>221 801.36 €</b>	
MAIRIE autofinancement		37.63 %		133 831.15 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'accepter les offres ci-dessus détaillées,
- D'approuver le plan de financement présenté,
- De déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires financiers,
- de donner pouvoir à Mme le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES.**

